

2024, une année décisive pour l'avenir des ACI

Le 14 février 2024

Mesdames et messieurs,

Cher.e.s collègues,

Cher.e.s adhérent.e.s,

Vous avez pu, tout au long de l'année, mesurer l'action permanente menée par les technicien.ne.s du réseau, ainsi que par les administrateurs et administratrices, autant en région que sur le plan national.

Voici une mise en avant des démarches les plus politiques que nous avons eu, sur lesquelles nous vous avons fait des retours au long de l'année :

- Rencontre avec la conseillère sociale du Président de la République ;
- Rencontres avec le conseiller emploi de la Première Ministre ;
- Rencontres avec le Ministre du travail, puis avec son cabinet ;
- Rencontres avec le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises ;
- Rencontres avec le délégué de la DGEFP, puis avec les différents techniciens ;
- Réunion avec le cabinet du Ministre du travail et les réseaux de l'IAE ;
- Travail de concertation et prise de position avec les réseaux de l'IAE ;
- Participation au Comité de Pilotage sur le PIC IAE ;
- Réunion et séminaire en inter réseaux et création du collectif national IAE ;
- Mobilisation des députés et sénateurs, formulation et proposition d'amendements dans le cadre du projet de loi pour le Plein Emploi et des projets de Loi de finance.

Pour connaître l'ampleur des actions menées en 2023, **je vous invite d'ores et déjà à notre Assemblée Générale qui se tiendra le 27 juin 2024 à 14 h** en visioconférence. Même si les temps de rencontres physiques sont importants, une AG en distanciel permettra de limiter les frais inhérents à chacun, et je l'espère mobiliser un maximum d'adhérents.

Face à une circulaire FIE 2024 qui malmène les ACI, CHANTIER école travaille pour défendre vos actions et des moyens à la hauteur

N'ayant pas encore eu l'occasion de rencontrer la nouvelle Ministre, Madame Catherine VAUTRIN, puis le nouveau délégué Général à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, Monsieur Jérôme Marchand-Arvier (RDV programmé le 14.03.2024), je ne porterai aucun jugement sur leur perception de l'IAE et plus particulièrement des ACI, ni sur leur volonté à accompagner nos Entreprises Sociales Apprenantes.

Cependant, je me dois de vous livrer mes inquiétudes quant à l'avenir des ACI. En effet la circulaire FIE malmène les ACI, malgré une consultation voulue par les réseaux nationaux sur sa rédaction et à laquelle tous ont participé.

Je reprendrais seulement **quelques éléments de la circulaire** pour corroborer mon propos :

- Une stabilisation du budget de l'IAE se traduisant par une priorisation des dispositifs entreprises d'insertion, de travail temporaire d'insertion et associations intermédiaires ;

- Paradoxe des injonctions entre l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et un fléchage de la croissance hors des ACI ;
- Mise en concurrence inique entre les ACI et les ACI en milieu pénitentiaire qui pèsera sur les enveloppes en territoires ;
- Aucun moyen FDI, qui mèneront à faire le choix des budgets entre les postes nécessaires et le soutien à la consolidation de structures ;
- Refus d'inscrire, tel que le Pacte d'Ambition s'y était engagé, un modèle de calcul homogène sur le taux de commercialisation des ACI ;
- Une formulation à saluer sur le cofinancement des Conseils Départementaux, mais qui reste néanmoins trop peu cadrée pour porter des effets réels sur les modalités de contractualisation des CAOM.

Sachez que **nous avons défendu vos intérêts en remontant les éléments suivants** :

- Opposition à des logiques de priorisation de telle ou telle famille de l'IAE - au détriment des ACI pour 2024.
- Nécessité que le développement des ACI soit envisagé en lien avec les besoins et les opportunités du territoire, en complémentarité avec les autres acteurs de l'IAE et quel que soit le secteur d'activité.
- L'attention qui doit être portée en matière de développement sur les filières et les besoins des publics, notamment en ce qui concerne la transition écologique (alimentation, agriculture, économie circulaire et réemploi...en lien avec la Loi AGECE et la Loi EGALIM), les enjeux de lutte contre la pauvreté ; ou encore en direction des Personnes Placées sous-main de justice, en sachant que le maintien d'une dérogation exclusive au profit du milieu pénitentier pose question à moyen constant et sans implication financière sur les aides aux postes par le ministère de la Justice.
- Introduction d'une règle de calcul sur le taux de commercialisation à l'échelle de la structure porteuse d'ACI avec une application homogène sur tous les territoires.
- Mise en place d'une gouvernance de l'IAE sous l'égide de la Ministre du travail.
- Mise en œuvre de mesure de sécurisation et d'homogénéisation des modalités de négociation et de contractualisation des CAOM (Convention annuelle d'objectif et de moyen) entre l'Etat et les départements sur le financement des aides aux postes en ACI.

Par ailleurs, nous avons et allons continuer à agir pour bénéficier de fonds permettant de former tous les salariés en CDDI, quel que soit l'ACI dans lequel ils se trouvent, mais aussi pour trouver les fonds nécessaires à la formation des salariés permanents.

Cela se fera aussi avec notre branche et plus particulièrement avec notre syndicat d'employeur – le SYNESI avec qui nous travaillons étroitement.

Un travail indispensable en réseau et entre les réseaux pour que nul.le ne soit oublié.e de la marche vers le plein emploi

Dans ce contexte les travaux sur la feuille de route de l'IAE ont commencé le 06.02.2024 à Grenoble. Les travaux vont se poursuivre à Bordeaux, puis à Dijon. **Votre avenir va s'écrire dans les 6 mois qui viennent et nous allons prendre nos responsabilités pour porter vos attentes**, toujours dans l'intérêt des missions d'insertion que vous menez.

Pour finir, je voudrais vous dire que j'ai conscience que l'Etat a fait des efforts financiers importants sur les 3 dernières années pour accompagner notre secteur. Cependant, tous les engagements pris n'ont pas été

satisfaits, et le désengagement de plus en plus important des collectivités, que ce soit sur de l'investissement, l'aide aux postes et le financement de l'accompagnement et de l'encadrement, vient fragiliser encore plus nos Entreprises Sociales Apprenantes, qui ont fait leurs preuves dans l'action menée pour les plus éloignés de l'emploi.

Je veux aussi profiter de cet édit pour vous indiquer **que malgré des différences de vues, nous avons su engager un dialogue avec Matignon** et plus particulièrement le conseiller emploi, avec le ministre du travail (Olivier DUSSOPT) et son cabinet, ainsi que la DGEFP. A ce stade, nous avons été écoutés, même si nos enjeux et nos propositions ne sont pas assez entendues.

Les réunions engagées avec les réseaux de l'IAE, malgré nos différences et nos enjeux respectifs, ont permis de mieux nous connaître et de partager des visions communes. Nous avons tous notre raison d'être, mais c'est collectivement que nous ferons de l'Insertion par l'Activité Economique une famille dans laquelle toutes les solutions sauront cohabiter en totale complémentarité.

Il est encore trop tôt pour prévoir une **mobilisation de fond** et cela devra être abordé avec le Conseil d'Administration et les délégations régionales, mais je ne l'exclue pas.

Vous l'aurez compris, plus que jamais, le **renouvellement de votre confiance est nécessaire en adhérant à notre réseau – votre réseau afin de peser sur les travaux en cours** et les négociations à venir.

L'avenir de l'IAE et plus particulièrement des ACI va se décider en 2024. Vous aurez compris mon inquiétude, et je mettrai toute mon énergie à défendre l'IAE et plus particulièrement les ACI – modèle qui a fait ses preuves dans l'insertion professionnelle des bénéficiaires de nos actions de mise en situation de travail, d'accompagnement et de formation.

Le président du réseau CHANTIER école

Réseau national des Entreprises Sociales Apprenantes

David Horiot

